

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1842**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))*

TP : Titre professionnel Constructeur (trice) aménageur (se) en marine de plaisance

Nouvel intitulé : Menuisier(ère) en construction nautique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'Emploi Modalités d'élaboration de références : CPC Métallurgie	Directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, Directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

### Niveau et/ou domaine d'activité

**V (Nomenclature de 1969)**

**3 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

234s Fabrication, pose en menuiserie et charpente ; Fabrication de meubles

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le (la) constructeur (trice) aménageur(se) en marine de plaisance peut participer à la construction (à l'unité ou en série) et à la rénovation de l'ensemble des parties et des composants du bateau à l'exception de la motorisation et de l'accastillage (pose et entretien des aménagements intérieurs, installation de servitudes de bord courantes, fabrication des éléments en bois et en matériaux dérivés du bois). A cette fin, il (elle) travaille à partir d'un cahier des charges, de plans, de gabarits et d'épures parfois tracées par ses soins, conformément aux spécifications des architectes et des chefs de chantier.

Il (elle) intervient sur des bateaux de plaisance à voile ou à moteur, d'une taille moyenne comprise entre 6 et 12 mètres, construits en matériaux composites essentiellement. Les travaux de rénovation peuvent porter sur des bateaux à structure «composite», à structure «bois » et parfois même «métallique».

Le (la) constructeur(trice) aménageur(se) en marine de plaisance travaille parfois dans des espaces réduits, dans des positions inconfortables et peut être amené(e) à déplacer des charges lourdes ou encombrantes. Les exigences de la clientèle, en terme de qualité et de finition, requièrent de sa part, rigueur et méticulosité. Il (elle) doit appliquer strictement les consignes d'hygiène et de sécurité car des outillages et des produits toxiques à risques sont manipulés dans le cadre de ce travail.

#### 1. INSTALLER DES AMENAGEMENTS DE BORD DANS DES BATEAUX DE PLAISANCE

Poser des cloisons structurelles dans des bateaux de plaisance.

Poser des éléments de meubles et des meubles d'attache dans des bateaux de plaisance.

Poser des vaigrages et des habillages dans des coques de bateaux de plaisance.

Poser et raccorder des servitudes dans des bateaux de plaisance.

Poser les planchers dans des bateaux de plaisance.

Implanter les différents passages ou circuits d'alimentation des bateaux de plaisance.

#### 2. FABRIQUER DES ELEMENTS DE COQUES ET DE PONTS, EN MATERIAUX COMPOSITES, POUR DES BATEAUX DE PLAISANCE

Réaliser les mères de moule d'éléments de coques ou de ponts de bateaux de plaisance.

Réaliser les moules d'éléments de coques ou de ponts des bateaux de plaisance.

Réaliser des pièces en composite d'éléments de coques ou de ponts de bateaux de plaisance.

#### 3. FABRIQUER DES ELEMENTS EN BOIS POUR DES BATEAUX DE PLAISANCE

Fabriquer des éléments de cloisons et de mobiliers de bateaux de plaisance.

Poser des pontages teck à bord des bateaux de plaisance.

Fabriquer des éléments de ponts et de superstructures en bois et en contre-plaqué pour des bateaux de plaisance.

Réaliser des pièces structurelles de bateaux traditionnels en bois.

Construire des coques de bateaux de plaisance en bois moulé.

#### 4. REPARER LES COQUES ET LES AMENAGEMENTS DE BORD DES BATEAUX DE PLAISANCE

Réparer les coques et les ponts en composite des bateaux de plaisance .

Réparer et entretenir un pontage teck de bateaux de plaisance.

Réparer ou modifier les aménagements de bord des bateaux de plaisance.

Rénover les panneaux vernis et les accessoires des bateaux de plaisance.  
 Calfater la coque des bateaux de plaisance.  
 Changer et réparer des éléments de coques de bateaux de plaisance en bois.

**Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat**

Le (la) constructeur (trice) aménageur(se) en marine de plaisance exerce son activité dans les entreprises du secteur nautique : - chez un constructeur, en série ou à l'unité, de bateaux de plaisance à voile ou à moteur ;  
 - dans un chantier de maintenance de bateaux de plaisance.

Charpentier de marine.  
 Charpentier menuisier de marine.  
 Menuisier ébéniste de marine.  
 Stratifieur en bateau de plaisance.

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

**Réglementation d'activités :**

Néant.

**Modalités d'accès à cette certification**

**Descriptif des composants de la certification :**

Le titre professionnel est composé de quatre certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 25 novembre 2002 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

**Validité des composants acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)
En contrat de professionnalisation	X	Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**

**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX**

**Base légale**

**Référence du décret général :**

Code de l'éducation, notamment les articles L. 335-5, L. 335-6 et R. 335-13, R. 338-2.

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 09/09/2004 paru au JO du 23/09/2004

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

Arrêté du 9 mars 2006 modifié relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministre chargé de l'emploi ;  
 Arrêté du 8 décembre 2008 modifié relatif au règlement général des sessions de validation conduisant au titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

**Références autres :**

**Pour plus d'informations**

**Statistiques :**

**Autres sources d'information :**

**Lieu(x) de certification :**

Centres AFPA et centres agréés par le ministère chargé de l'emploi

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

**Historique de la certification :**

**Certification suivante :** Menuisier(ère) en construction nautique